

2009

RÉGIE
DES RENTES
DU QUÉBEC

Évolution de la retraite anticipée

Données de 1992 à 2006



Auteur		Francis Picotte
Graphisme		Nicholas Grenier
Secrétariat		Christine Deschênes
Révision linguistique		Louise Hamel
Date de parution		Décembre 2009

Dépôt légal		4 ^e trimestre 2009 Bibliothèque et Archives nationales du Québec
--------------------	--	--

ISBN		978-2-550-57877-2 (PDF)
-------------	--	-------------------------

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	5
2.	MÉTHODOLOGIE.....	5
3.	RÉSULTATS.....	6
3.1	Taux de retraite anticipée	6
3.2	Retraite anticipée et revenu de travail	9
3.3	Analyse du revenu avant et après la retraite.....	13
3.4	Composantes du revenu total après la retraite.....	15
4.	CONCLUSION	19

1. Introduction

Selon un sondage SOM réalisé pour Question Retraite, la Régie des rentes du Québec et la Chaire Groupe Investors en planification financière de l'Université Laval¹, 50 % des Québécois prévoient prendre leur retraite avant l'âge de 60 ans. Or, avec le vieillissement de la population, le départ à la retraite des baby-boomers et la pénurie appréhendée de main-d'œuvre, les départs précipités à la retraite peuvent avoir un effet nocif sur l'environnement économique du Québec. Basée sur la méthodologie utilisée dans une étude de Statistique Canada², l'analyse longitudinale effectuée pour produire ce rapport permet de dégager certaines tendances récentes en ce qui concerne la retraite anticipée au Québec et ainsi de regarder l'évolution de la popularité de ce phénomène. L'étude porte donc uniquement sur les Québécois âgés de 50 à 59 ans au moment du départ à la retraite.

2. Méthodologie

La Régie dispose, aux fins de recherches, d'une base de données longitudinales constituée de données fiscales anonymisées provenant de Revenu Québec. Le fichier contient plusieurs renseignements fiscaux sur près de 7,5 millions de Québécois ayant rempli des déclarations de revenus pour la période de 1991 à 2006.

Aux fins de l'étude, seules les personnes qui commencent à toucher des revenus d'un régime privé de retraite, par exemple un REER ou un régime complémentaire de retraite (« fonds de pension » ou « régime de retraite »), lorsqu'elles sont âgées de 50 à 59 ans sont retenues. La variable « Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR ou d'un RPDB, ou rentes » sert à les distinguer. Elles doivent aussi répondre aux critères suivants :

- Avoir un revenu de travail positif dans l'année précédant le début d'un revenu de retraite.
- Ne pas toucher de revenu³ du Régime de rentes du Québec (RRQ) ni du Régime de pensions du Canada (RPC) pour les trois années analysées, revenu qui indiquerait peut-être une invalidité⁴.
- Avoir un revenu de retraite qui débute dans l'année de la retraite.

L'analyse est effectuée par cohorte sur trois années. La première année contient l'ensemble des Québécois âgés de 49 à 58 ans ayant un revenu de travail positif et ne touchant aucun revenu de retraite d'un régime privé. Ce groupe constitue la population initiale. Dans la deuxième année, ceux qui commencent à recevoir un revenu de retraite d'un régime privé sont considérés comme ayant pris une retraite anticipée s'ils ont également un tel revenu dans la troisième année, peu importe s'ils continuent de recevoir un revenu de travail. Les cinq cohortes analysées sont les suivantes : 1992 à 1994, 1995 à 1997, 1998 à 2000, 2001 à 2003, 2004 à 2006.

1. *Sondage sur les attitudes et comportements de la population québécoise en matière de planification financière de la retraite*, réalisé en janvier 2008 auprès de 2 407 Québécois de 25 ans et plus.

2. Ted WANNELL, « Les jeunes retraités », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 8, n° 2, 2007.

3. Il y a exception pour ceux qui commencent à toucher des revenus de retraite à 59 ans. Pour l'année suivant la retraite, les revenus du RRQ et du RPC sont permis (à 60 ans).

4. Puisqu'il n'est pas possible de distinguer, dans la base de données, le type de rentes payées par le RRQ ou le RPC, en écartant les personnes avec un tel revenu, on écarte également les personnes recevant une rente de conjoint survivant.

Le Tableau 1 résume l'application des critères de sélection. À noter que la population initiale peut inclure des individus qui ont pris leur retraite dans l'année 3. Ces personnes ne sont pas considérées comme faisant partie de la population en retraite anticipée, puisqu'elles n'ont pas de revenu de retraite dans l'année 2.

Tableau 1 : Critères de sélection des deux populations

Population initiale			
Source de revenu	Année 1	Année 2 (Âge de 50 à 59 ans)	Année 3
Travail	Positif	Permis	Permis
RRQ/RPC	0	0	0 (sauf à 60 ans)
Régimes privés	0	Permis	Permis

Population en retraite anticipée			
Source de revenu	Année 1	Année 2 (Âge de 50 à 59 ans)	Année 3
Travail	Positif	Permis	Permis
RRQ/RPC	0	0	0 (sauf à 60 ans)
Régimes privés	0	Positif	Positif

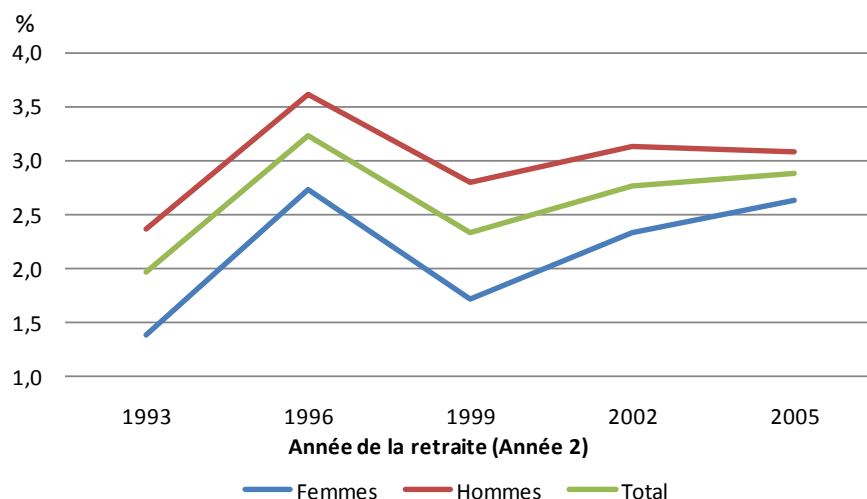
3. Résultats

3.1 Taux de retraite anticipée

Cette première section présente les résultats de l'analyse du taux de retraite anticipée. Ce taux est calculé en faisant le ratio de la population en retraite anticipée sur la population initiale. Le Graphique 1 présente le taux de retraite anticipée pour les différentes cohortes, selon le sexe. On peut voir que le taux de retraite anticipée est passé de 2,0 % en 1993 à 3,3 % en 1996. La hausse coïncide avec la vague des programmes de départs volontaires à la retraite mis en place par les gouvernements et certaines entreprises privées. On peut également constater que le phénomène a été temporaire, le taux de retraite anticipée étant redescendu à 2,5 % en 1999 pour ensuite se stabiliser à près de 3 % depuis le début des années 2000.

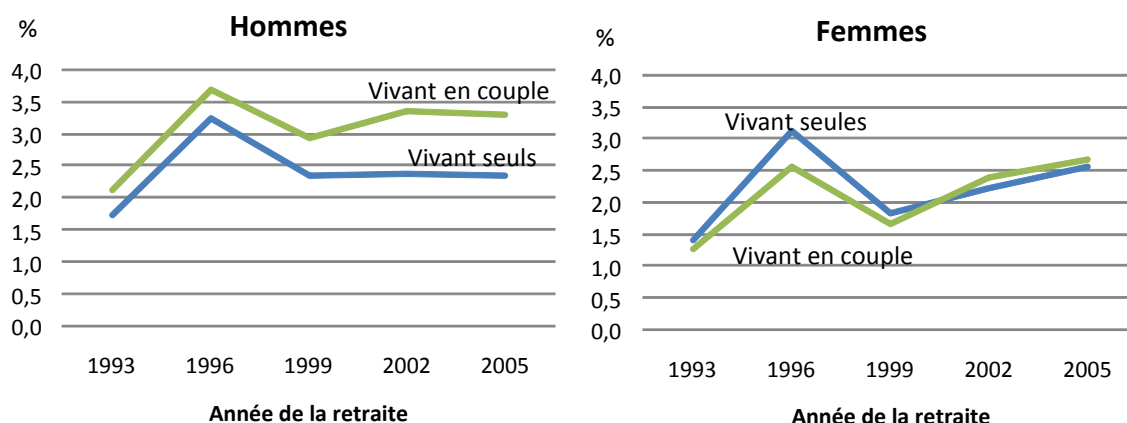
Alors que le taux de retraite anticipée des hommes est stable, se situant légèrement au-dessus de 3 % depuis quelques années, celui des femmes est en constante progression depuis 1999. Il atteint en 2005 le taux observé au milieu des années 90.

Graphique 1 : Taux de retraite anticipée (entre 50 et 59 ans), selon le sexe



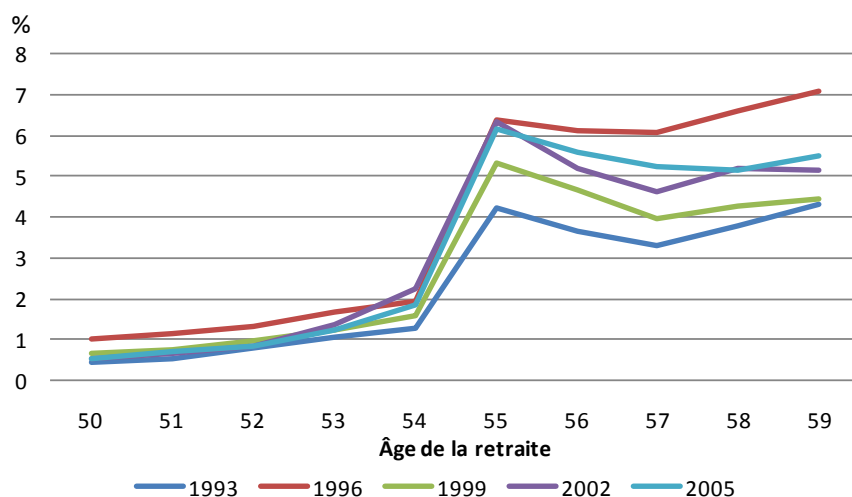
En effectuant l'analyse selon l'état matrimonial, on découvre quelques différences. Comme l'indique le Graphique 2, les hommes vivant en couple connaissent un taux de retraite anticipée plus élevé que les hommes vivant seuls. Depuis le début des années 2000, on constate également que l'écart augmente pour atteindre près de 1 %. En ce qui concerne les femmes, la situation est bien différente. À la fin des années 90, les femmes vivant seules avaient un taux de retraite anticipée légèrement supérieur aux femmes vivant en couple. On peut remarquer un revirement au début du millénaire, mais l'écart demeure peu significatif.

Graphique 2 : Taux de retraite anticipée, selon l'état matrimonial



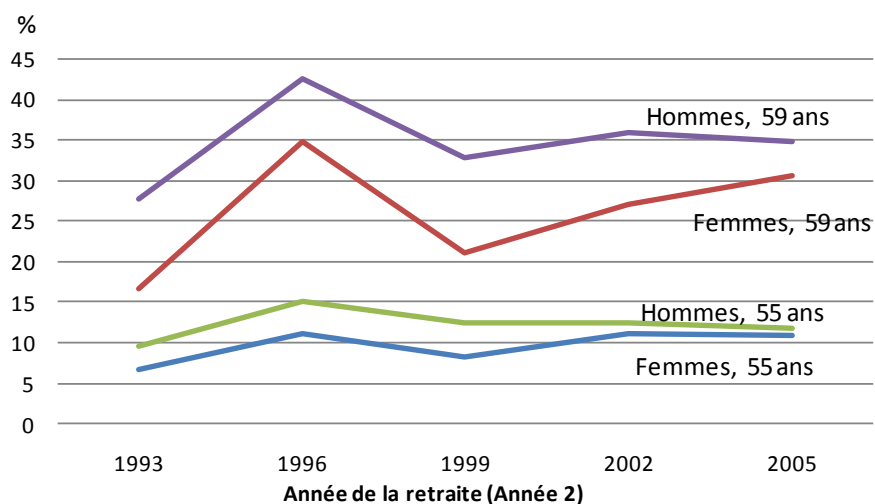
Le Graphique 3 montre que les taux de retraite anticipée grimpent à l'âge de 55 ans. En effet, c'est souvent à partir de cet âge que beaucoup de régimes complémentaires de retraite offrent l'accès à une rente de retraite anticipée non réduite si les participants satisfont à certains critères d'admissibilité. Chez les participants âgés de 56 à 59 ans, les taux, bien que généralement inférieurs à ceux des 55 ans, demeurent élevés, puisque les participants non admissibles à 55 ans prennent leur retraite au fur et à mesure qu'ils satisfont aux critères établis.

Graphique 3 : Taux de retraite anticipée, selon l'âge



La somme des taux de retraite anticipée de plusieurs âges donne un résultat intéressant : ce taux cumulatif peut être vu comme la probabilité de prendre une retraite anticipée avant un âge donné pour une cohorte en particulier. Le résultat du calcul est présenté au Graphique 4. La probabilité d'une retraite anticipée à 55 ans, qui est de 12 % pour les hommes et de 11 % pour les femmes, demeure assez stable depuis plus de 10 ans. À l'âge de 59 ans, on remarque que la probabilité d'une retraite anticipée a atteint un sommet pour la cohorte 1995-1997 pour ensuite redescendre et se stabiliser à 35 %. Chez les femmes, après être redescendue à un peu plus de 20 % en 1999, la probabilité d'une retraite anticipée a augmenté au cours des deux périodes suivantes pour atteindre 30 % en 2005. On note également une convergence des probabilités des hommes et des femmes.

Graphique 4 : Probabilité d'une retraite anticipée à 55 et à 59 ans

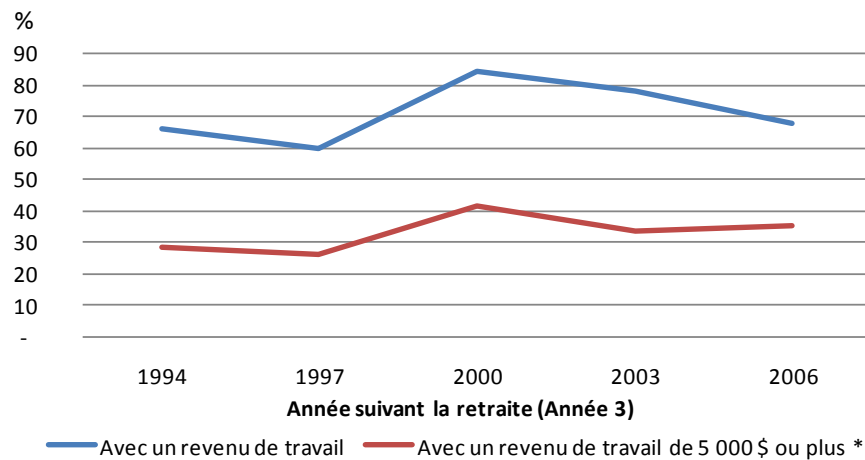


3.2 Retraite anticipée et revenu de travail

Cette section traite du revenu de travail dans l'année suivant la prise de la retraite anticipée. Ce revenu est analysé selon différentes variables, dont le travail autonome.

Le Graphique 5 montre que plus de 70 % des individus qui ont pris une retraite anticipée ont eu un revenu de travail l'année suivante. Cependant, cette proportion diminue de moitié chez ceux qui ont touché un revenu de travail de 5 000 \$ ou plus. Cela indique peut-être que la plupart des emplois occupés par les retraités sont des emplois temporaires ou à temps partiel. Le sommet atteint en 2000 est probablement dû à la chute des marchés boursiers à la fin de cette année-là.

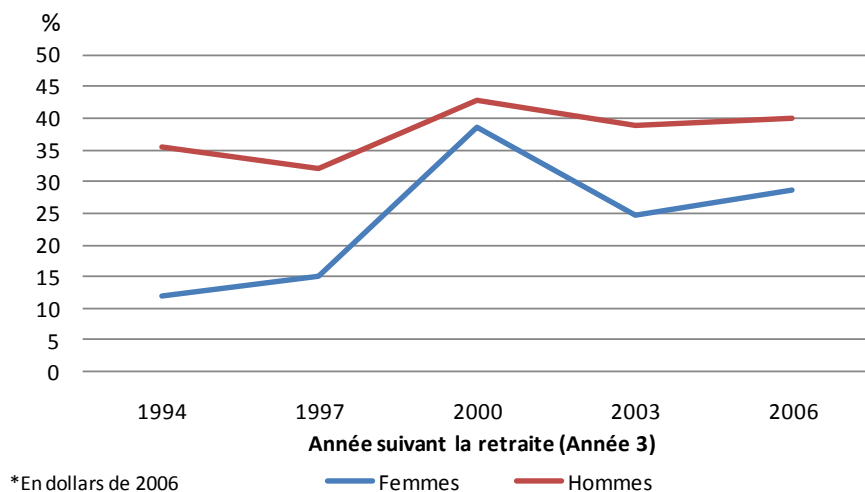
Graphique 5 : Proportion des retraités ayant eu un revenu de travail dans l'année suivant la retraite anticipée



*En dollars de 2006

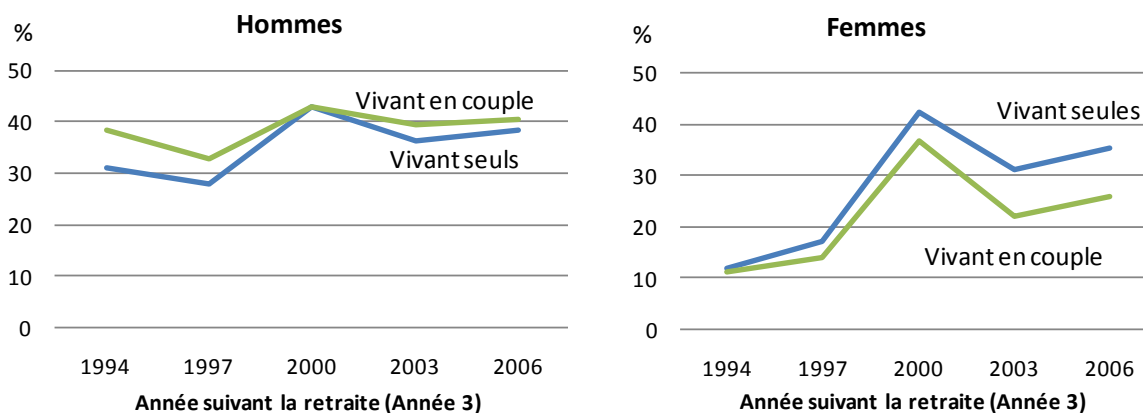
Dans l'année suivant la retraite anticipée, la proportion de femmes ayant eu un revenu de travail d'au moins 5 000 \$ est plus faible que celle des hommes et également plus variable, comme l'indique le Graphique 6. L'écart entre les hommes et les femmes a toutefois diminué de moitié entre le début et la fin de la période analysée, passant de 23 à 11 points de pourcentage.

Graphique 6 : Proportion des retraités ayant eu un revenu de travail d'au moins 5 000 \$* dans l'année suivant la retraite anticipée, selon le sexe



La proportion de femmes retraitées ayant un revenu de travail d'au moins 5 000 \$ dans l'année suivant la retraite est également influencée par l'état matrimonial de celles-ci. En effet, comme l'indique le Graphique 7, ce sont surtout les femmes vivant seules qui ont un revenu de travail d'au moins 5 000 \$ dans l'année suivant la retraite. En outre, la différence s'accroît avec le temps. Pratiquement nul en 1994, l'écart est de plus de 10 % en 2006. À l'opposé, la proportion d'hommes ayant un revenu de travail d'au moins 5 000 \$ varie peu selon qu'ils vivent seuls ou non. Malgré tout, ceux vivant en couple sont proportionnellement plus nombreux à avoir un revenu de travail égal ou supérieur à 5 000 \$ dans l'année suivant la retraite.

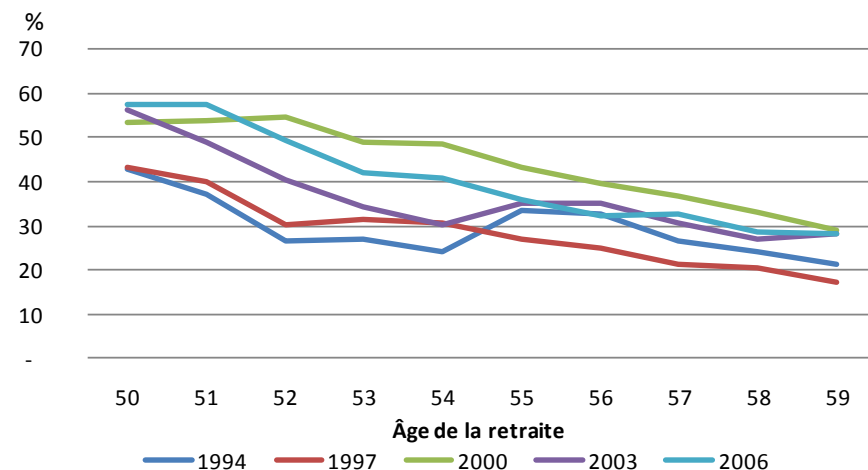
Graphique 7 : Proportion des retraités ayant eu un revenu de travail d'au moins 5 000 \$* dans l'année suivant la retraite anticipée, selon l'état matrimonial



* Dollars de 2006

On remarque également que la probabilité d'avoir un revenu de travail d'au moins 5 000 \$ diminue considérablement avec l'âge de la retraite. Le Graphique 8 montre que, depuis 2000, la proportion de retraités avec un revenu de travail égal ou supérieur à 5 000 \$ passe de près de 55 % pour ceux âgés de 50 ans à un peu moins de 30 % pour ceux âgés de 59 ans.

Graphique 8 : Proportion des retraités ayant eu un revenu de travail d'au moins 5 000 \$* dans l'année suivant la retraite anticipée, selon l'âge

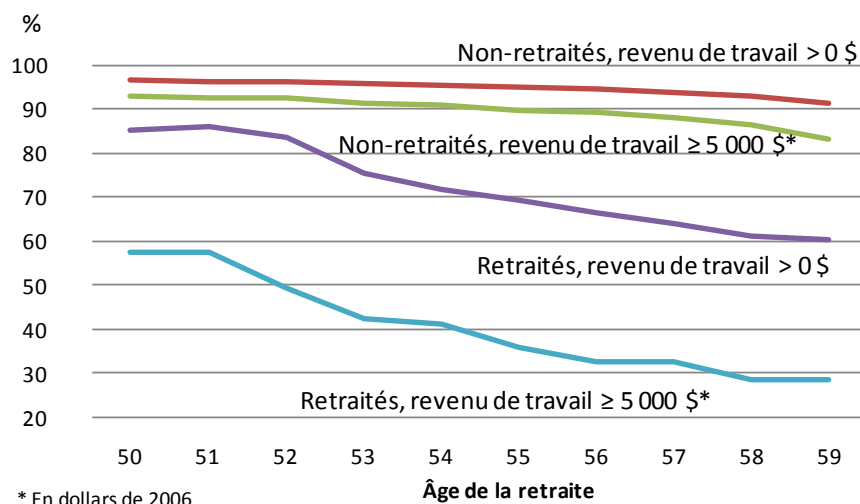


* En dollars de 2006

En effectuant la comparaison entre les revenus de travail des retraités et des non-retraités, on remarque sans surprise que la participation au marché du travail des retraités est beaucoup plus faible. Comme il est présenté au Graphique 9, l'écart entre retraités et non-retraités se creuse avec l'âge. Parmi ceux qui ont pris une retraite anticipée à 50 ans en 2005, 85 % avaient un revenu de travail l'année suivante, comparativement à 97 % des non-retraités (écart de 12 %). À 59 ans, les proportions sont respectivement de 60 % et 91 % (écart de 31 %).

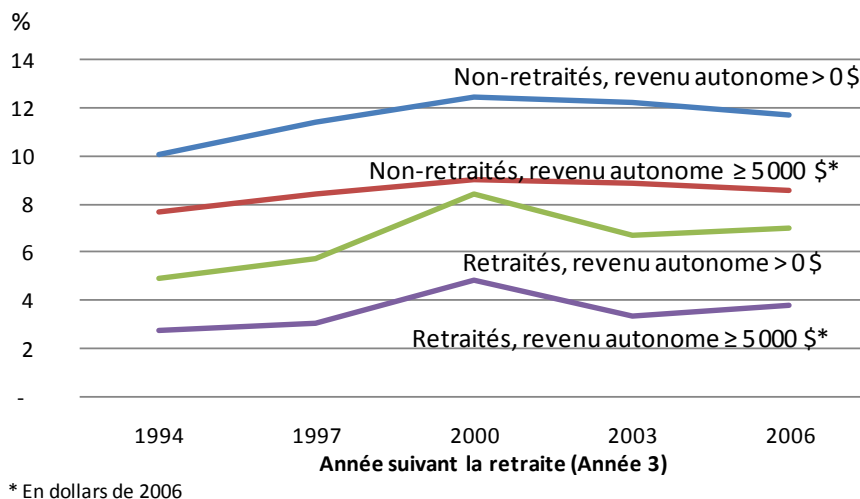
L'écart est encore plus marqué pour ceux qui ont un revenu de travail d'au moins 5 000 \$. Il passe de 35 % pour les personnes de 50 ans à 55 % pour celles de 59 ans. Pour tous les âges, les non-retraités ont de deux à trois fois plus de chances d'avoir un revenu de travail d'au moins 5 000 \$.

Graphique 9 : Proportion des individus ayant eu un revenu de travail dans l'année suivant la retraite anticipée



Beaucoup de gens pensent que les individus qui se prévalent d'une retraite anticipée retournent sur le marché du travail en tant que travailleurs autonomes. La réalité est tout autre, comme le montre le Graphique 10. On peut voir que la proportion des non-retraités qui ont un revenu de travail autonome est beaucoup plus élevée que celle des retraités.

Graphique 10 : Proportion des individus ayant eu un revenu de travail autonome dans l'année suivant la retraite anticipée

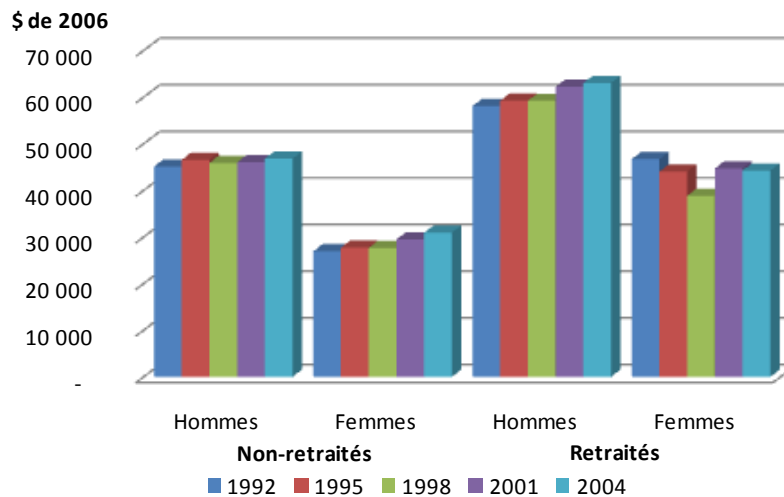


3.3 Analyse du revenu avant et après la retraite

Cette section traite du revenu total avant et après la retraite. En effectuant le ratio de ces deux revenus, on obtient le taux de remplacement de revenu.

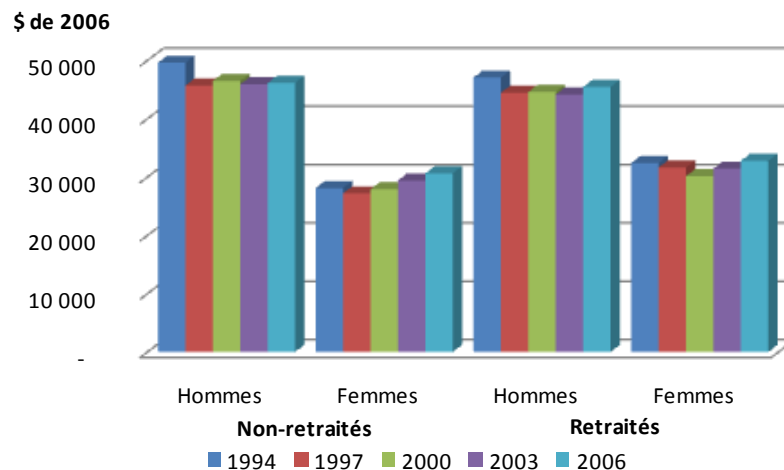
Comme l'indique le Graphique 11, dans l'année précédant la retraite, le revenu des individus qui ont pris une retraite anticipée était beaucoup plus élevé que celui des personnes qui ont continué de travailler. Pour les hommes, le revenu des retraités est 30 % plus élevé que celui des non-retraités et, pour les femmes, l'écart est encore plus grand (environ 50 %). On peut voir que les femmes qui prenaient une retraite l'année suivante avaient un revenu similaire à celui des hommes qui continuaient de travailler.

Graphique 11 : Revenu médian total dans l'année précédant la retraite



Étant donné que les retraités avaient un revenu total plus élevé dans l'année précédant la retraite, il n'est pas étonnant d'apprendre qu'il y a très peu de différence entre le revenu total des retraités et celui des non-retraités dans l'année qui suit la retraite anticipée (Graphique 12).

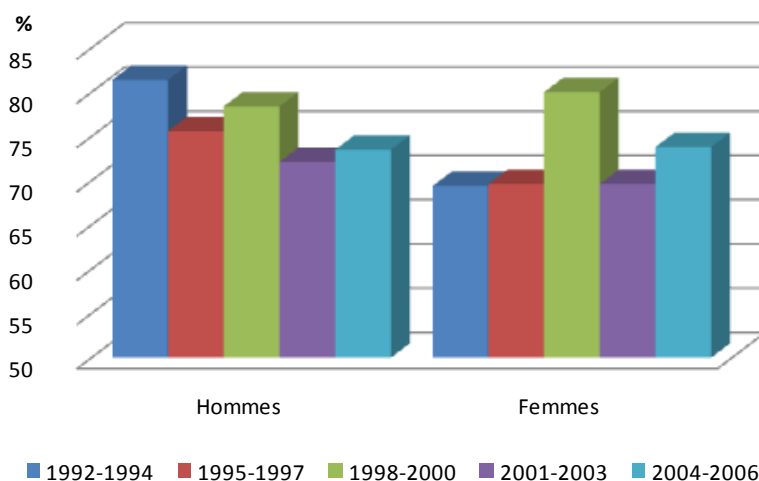
Graphique 12 : Revenu médian total dans l'année suivant la retraite



Il existe plusieurs écoles de pensée quant au taux de remplacement de revenu nécessaire pour maintenir son niveau de vie à la retraite. La plupart des spécialistes en planification financière parlent d'un taux de 70 %. On vient de voir que les individus qui prennent une retraite anticipée sont mieux nantis que la population en général. Ils ont également un taux de remplacement de revenu supérieur à 70 %. Le Graphique 13 et le Graphique 14 présentent l'évolution des taux de remplacement de revenu pour les hommes et les femmes durant toute la période analysée. On peut voir que la variabilité du taux de remplacement de revenu est reliée à la variabilité de la proportion des retraités ayant eu un revenu de travail d'au moins 5 000 \$ dans l'année suivant la retraite, qui est présentée au Graphique 6. Les personnes qui prennent une retraite anticipée semblent donc travailler afin d'améliorer leur sort et non pour maintenir un taux de remplacement de revenu.

Le Graphique 13 présente le taux de remplacement en considérant toutes les sources de revenus des retraités.

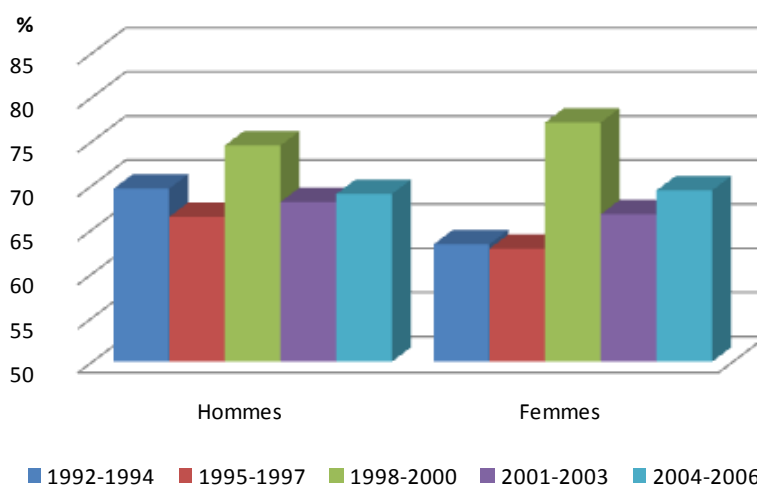
Graphique 13 : Taux médian de remplacement de revenu (revenus totaux)



Le Graphique 14, quant à lui, utilise uniquement les revenus de travail et de retraite (régime privé de retraite et RRQ/RPC⁵). Évidemment, ces taux de remplacement sont plus faibles que ceux basés sur le revenu total, puisqu'on ne tient pas compte des revenus d'intérêts et d'autres indemnités de remplacement du revenu. Mais on peut voir que les taux sont très près de l'objectif de 70 %, surtout pour les hommes.

5. Les revenus du RRQ/RPC ne sont considérés que pour ceux qui ont pris une retraite anticipée à 59 ans.

Graphique 14 : Taux médian de remplacement de revenu (revenus de retraite)



3.4 Composantes du revenu total après la retraite

Cette section porte sur la composition du revenu dans l'année qui suit la retraite anticipée et cinq années plus tard, soit six ans après la prise de la retraite. On remarque que la rente de retraite de la RRQ ainsi que la Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) entrent dans la composition du revenu total, puisque certains retraités ont atteint 60 ou même 65 ans.

Puisqu'il s'agit d'une retraite anticipée, il n'est pas étonnant de voir au Tableau 2 que plus de la moitié du revenu dans l'année suivant la retraite est constitué de prestations d'un régime privé de retraite. On constate également que près du quart du revenu provient d'un emploi. Pour les femmes, la part du revenu qui provient d'un emploi est significativement plus faible que pour les hommes, ce qui correspond aux données présentées au Graphique 6. On peut aussi voir que le revenu dans l'année qui suit la retraite varie très peu dans le temps.

**Tableau 2 : Composition du revenu pour l'année qui suit la retraite anticipée
(en dollars de 2006)**

	Retraite en 1993	Retraite en 1996	Retraite en 1999	Retraite en 2002	Retraite en 2005
Les deux sexes	41 764	39 073	41 144	39 372	40 293
Revenu de travail salarié	15,8 %	16,7 %	26,8 %	22,8 %	23,2 %
Revenu de travail autonome	0,9 %	1,5 %	2,9 %	1,7 %	2,0 %
Régimes privés	53,3 %	59,0 %	54,2 %	62,3 %	60,6 %
RRQ/SV	0,7 %	0,8 %	0,5 %	0,6 %	0,6 %
Épargne personnelle	16,1 %	4,7 %	5,8 %	3,5 %	4,3 %
Autres sources	13,2 %	17,4 %	9,8 %	9,1 %	9,2 %
Hommes	47 110	44 471	44 670	44 181	45 457
Revenu de travail	18,0 %	19,1 %	27,2 %	24,9 %	25,6 %
Revenu de travail autonome	1,0 %	1,8 %	3,2 %	2,0 %	2,1 %
Régimes privés	50,6 %	56,9 %	53,8 %	59,7 %	57,8 %
RRQ/SV	0,6 %	0,7 %	0,5 %	0,6 %	0,6 %
Épargne personnelle	15,7 %	4,2 %	5,5 %	3,3 %	4,2 %
Autres sources	14,0 %	17,3 %	9,8 %	9,4 %	9,6 %
Femmes	32 353	31 578	30 147	31 449	32 720
Revenu de travail salarié	6,8 %	10,1 %	25,2 %	17,5 %	18,4 %
Revenu de travail autonome	0,3 %	0,6 %	1,8 %	1,1 %	1,9 %
Régimes privés	64,2 %	64,6 %	55,7 %	68,7 %	66,0 %
RRQ/SV	0,9 %	1,0 %	0,8 %	0,6 %	0,7 %
Épargne personnelle	17,3 %	5,9 %	6,8 %	3,9 %	4,5 %
Autres sources	10,4 %	17,7 %	9,7 %	8,2 %	8,5 %

En ce qui concerne l'évolution du revenu après la retraite, le Tableau 3 fait ressortir une diminution du revenu total d'environ 6 % en cinq ans, peu importe le sexe. Puisque la grande majorité des individus ont pris leur retraite anticipée entre 55 et 59 ans, six années plus tard, ils ont donc plus de 60 ans, ce qui explique que la part du revenu provenant du RRQ (ou de la SV) est beaucoup plus significative et représente près de 15 % du revenu total.

Tableau 3 : Composition du revenu six ans après l'année de la retraite anticipée (en dollars de 2006)

	Retraite en 1993	Retraite en 1996	Retraite en 1999
Les deux sexes	38 993	38 481	38 750
Revenu de travail salarié	11,8 %	12,9 %	18,4 %
Revenu de travail autonome	1,0 %	1,5 %	2,7 %
Régimes privés	59,8 %	60,3 %	53,6 %
RRQ/SV	14,0 %	14,5 %	13,0 %
Épargne personnelle	6,6 %	4,1 %	5,2 %
Autres sources	6,9 %	6,7 %	7,1 %
Hommes	41 741	42 064	42 215
Revenu de travail salarié	13,8 %	14,9 %	19,2 %
Revenu de travail autonome	1,2 %	1,9 %	2,9 %
Régimes privés	58,3 %	59,3 %	53,3 %
RRQ/SV	13,5 %	13,1 %	12,0 %
Épargne personnelle	5,9 %	3,8 %	5,2 %
Autres sources	7,2 %	7,1 %	7,4 %
Femmes	33 720	31 597	28 222
Revenu de travail salarié	4,9 %	7,9 %	15,8 %
Revenu de travail autonome	0,3 %	0,7 %	1,9 %
Régimes privés	64,6 %	62,8 %	54,8 %
RRQ/SV	15,9 %	18,0 %	16,3 %
Épargne personnelle	8,7 %	4,8 %	5,2 %
Autres sources	5,6 %	5,8 %	5,9 %

4. Conclusion

Cette étude présente le portrait des personnes âgées de 50 à 59 ans qui ont des revenus de retraite provenant d'un régime privé. Les taux de retraite anticipée grimpent à l'âge de 55 ans et demeurent élevés par la suite. Cette hausse subite est attribuable au fait que la plupart des régimes de retraite d'employeurs pénalisent la prise de la retraite avant l'âge de 55 ans; il n'est donc pas étonnant que peu de gens se prévalent de cette option.

Les retraités remplacent un peu plus de 70 % de leur revenu d'avant la retraite. Malgré cette diminution de près de 30 %, leur revenu après la retraite s'apparente à celui des non-retraités. Avant la retraite, les retraités avaient donc un revenu supérieur aux non-retraités et ils ne semblent pas avoir besoin de combler la perte subie par un revenu de travail élevé. En effet, bien que 70 % des retraités aient un revenu de travail dans l'année suivant la retraite, seulement le tiers gagnent 5 000 \$ ou plus dans l'année qui suit la retraite.

La part du revenu de travail sur le revenu total dans l'année qui suit la retraite anticipée a augmenté au cours des années 90, passant de 16 % à un sommet de 27 % à la fin de la décennie pour ensuite redescendre à environ 23 % au début du nouveau millénaire. Les emplois semblent cependant être temporaires, puisque, cinq années plus tard, la part du revenu de travail sur le revenu total diminue du tiers et est remplacée par des revenus du RRQ ou de la SV. Il est possible que des gens conservent un emploi en attendant le versement des rentes publiques.